chasseur de la 1re compagnie, nommé Planque.

Le chasseur fut débarrassé de son sac et alla se faire panser dans une maison voisine.

Cependant le porte avait cédé.

A l'entrée de l'inventorieur, M. l'abbé Delangha protesta avec énergie contre l'acte sacrilège qui s'accomplissait.

Le commissaire voulut grimper au clocher pour arrêter les personnes qui avaient jeté des pierres. Il revint bredouille.

Il choisit alors au petit bonheur, six hommes dans l'assistance, et les amena devant les troupes, prétendant les faire reconnaître par les soldats. C'étaient MM. Augustin Delfortrie, 23 ans, ouvrier agricole; Louis Wattreloit 32 ans, sellier; Léon Werquin, 18 ans, meraicher; Emile Membré, 19 ans, maraicher; Henri Guilbert, 30 ans, fossoyeur; Léon Perche, 19 ans, menuisier.

Ceux-ci nièrent formellement être montés au clocher.

De vives discussions s'élevèrent dans l'église entre les fidèles et les gendarmes à propos de ces désignations arbitraires.

L'inventaire était terminé à dix heures.

La gendarmerie a, paraît-il, poursuivi son enquête.

PÉRENCHIES

Hier matin, une compagnie du 16e chasseurs, un peloton de chasseurs à cheval et un peloton de gendarmerie, formèrent des barrages autour de l'église.

M. Pitry, commissaire spécial à Lille, fit les sommations légales et trois soldats du génie attaquèrent la porte d'une grande valeur artistique.

M. Evrard, inspecteur de l'enregistrement, fit le tour de l'église en prenant des notes, puis se dirigea vers la sacristie, mais M. l'abbé Vancoetenoble s'opposa à la poursuite des opérations.

Deux soldats saisirent le pasteur et l'arrachèrent avec violence de la porte de la sacristie.

Les fidèles enfermés dans l'église au nombre d'une vingtaine, poussèrent des cris hostiles à l'adresse des inventorieurs.

A huit heures, tout était terminé.

ARMENTIÈRES (Notre-Dame)

Une des portes fracturées a été exposée dans le chœur. Mardi soir à huit heures, un autre de réparation a eu lieu. J'amais on n'avait tant d'hommes à une cérémonie de ce genre, et même des gens qui ne fréquentent pas régulièrement l'église se sont fait un devoir de venir par leur présence protester contre la main-mise de l'Etat sur des biens qui ne lui appartiennent pas.

Un socialiste de marque disait même dans la journée : si on venait en faire autant à notre Maison du Peuple, c'est à coups de fusils que nous recevrions les agents du gouvernement.

Patience, braves gens, la franc-maçonnerie a grand appétit, et elle ne doute de rien. Essayez de redresser votre échine courbée si bas aujourd'hui, et vous verrez.

ST-JANS-CAPPEL

Un capitaine réquisitionné irrégulièrement refuse d'obéir

Au cours des opérations qui se firent mardi à Saint-Jans-Cappel, s'est produit un pénible incident dans les circonstances suivantes :

La porte de l'église étant fermée, M. Heuget, commissaire à Nieppe, demanda à M. le capitaine Meguiez, du 8e d'infanterie en garnison à Saint-Omer, le concours d'un tambour pour les sommations.

Le capitaine exigea du policier une réquisition écrite, celui-ci se rendit à ce désir.

Les roulements de tambour accompagnèrent donc les sommations verbales.

Il n'y eut point de réponse et il fallut prendre les dispositions nécessaires pour enfoncer la porte.

M. Raiffe, percepteur, donna au commissaire l'ordre d'user de la force.

M. Hauget fit signe aux sapeurs du génie de s'attaquer au portail, mais M. le capitaine Magnier fit remarquer au commissaire qu'avant de faire usage de l'armée, aucun civil n'avait été réquisitionné pour accomplir ce triste travail. M. Heuget voulut passer outre à cette observation, mais l'officier, fort de son droit, défendit alors aux sapeurs d'obéir.

Le commissaire en référa au chef de bataillon qui attendit avant de rien commander, les explications du capitaine.

Finalement deux cantonniers étrangers à Saint-Jans-Cappel ont livré avec crochetage. Cette conclusion prouve bien — quoi qu'en dise certain confrère renseigné directement par très haut et très puissant fonctionnaire du département — que l'officier n'a fait qu'a remplir son devoir.

WARHEM

A 8 heures, un escadron de chasseurs à cheval entre dans le village dont tous les habitants sont prêts à la résistance.

Les rues sont barrées; l'église est fermée.

La messe de 7 heures venait de finir; de très nombreux ouvriers sont là, ayant préféré perdre une demi-journée de travail, plutôt que de laisser leur église sans défenseurs.

Le tocsin sonne et la foule devient de plus en plus compacte.

Dix heures, onze heures sonnent et les opérateurs ne viennent pas.

On fait passer des vivres à ceux qui sont à l'intérieur de l'église, par une étroite lucarne.

A midi moins le quart deux compagnies du 110e débouchent sur la place. Des cris de : « Vive l'armée ! Vive la France ! Vive la liberté » éclatent de toutes parts.

Les chasseurs maintiennent la foule. Une bousculade se produit.

Désarrestations sont opérées entre autres celle de M. Vandaele qui proteste contre la brutalité des inventorieurs.

Mme Vandaele vient demander la mise en liberté de son mari. Elle l'obtient.

La voiture des inventorieurs arrive. Le commissaire, l'inspecteur de l'enregistrement en descendent.

Les portes sont fermées et on refuse de les ouvrir. Le receveur de l'enregistrement le commissaire, et Auguste Gordelin, de Coudekerque Branche, serrurier, font le tour de l'église.

A droite dans le mur, ils croient avoir trouvé le point faible et ils attaquent vigoureusement la muraille qui résiste.

Les sapeurs sont appelés et la mur est troué après de pénibles et longs efforts.

Par l'ouverture les gendarmes ont pénétré dans l'église dont ils ont ouvert la porte. M. Hameaux, curé, proteste éloquemment.

L'inventaire a été effectué aussitôt pendant que la foule poussait des cris indignés.

A 1 heure, tout était terminé.

PETITE-SYNTHE

Lundi soir, vers 8 h. 1/2, se répand la nouvelle qu'à 10 h. on viendra procéder à l'inventaire. En quelques minutes, les jeunes gens, les hommes de bonne volonté se mettent en route. Vers 10 h., un gendarme paraît... Hélas ! il n'était pas à même de distinguer l'église des maisons avoisinantes.

Mardi, la journée se passe sans incidents, mais in population veille. Enfin on apprend que l'inventaire aura lieu mercredi matin, à 7 heures.

Dès 4 h. 1/2, les hommes arrivent et assistent recueillis à la messe de M. le Vicaire, ensuite à celle de M. le Curé. Puis commencent les prières alternées entre M. le Curé et les nombreux assistants.

Pendant ce temps les jeunes gens, dirigés par M. le Vicaire, explorent les environs.

Tout à coup, à 6 heures, le tocsin se fait entendre. Un peloton d'artilleurs, revenant de Gravelines, s'arrête devant la mairie.

Presque au même moment arrivent une compagnie du 110e et quelques gendarmes. Ils établissent le barrage.

L'église est fermée. L'inventorieur et le commissaire se présentent accompagnés de deux ouvriers fournis par la mairie de St-Pol.

Les sommations faites, on essaie en vain un grand nombre de clefs. On fait alors un trou à l'aide d'un vilebrequin. Quant l'outil dépasse à l'intérieur une main ou... un pied invisible le met hors d'usage. On introduit une scie. Un schut inviolable le fait voler en éclats. La hache enfin a raison de la porte, le serrure est brisée et les fonctionnaires entrent.

Au même moment M. le Vicaire entonne « Nous voulons Dieu » ; une centaine de poitrines répètent le même cantique. M. le curé lit une touchante protestation.

Le commissaire demande à M. le Curé la sacristie, il n'obtient pas de réponse. Le commissaire fait le tour de l'église ; le vicaire éteint toutes les lampes; nos individus marchent tout tremblants entre les gendarmes. Ils forcent la porte de la sacristie et les armoires et se retirent, ils n'avaient pas découvert le coffre-fort.

Les paroissiens rentrent pour le salut du Saint-Sacrement. Avant la bénédiction, M. le Curé les remercie en termes émus. M. le Curé de Saint-Antoine (Petite-Synthe) leur adressa avant la sortie ses plus chaudes félicitations et c'est aux cris de « Vive Jésus-Christ ! » « Vive l'Eglise ! » « Vive Pie X ! » que le peuple se retire, ému des tristes scènes qu'il a vues, décidé à défendre Notre-Seigneur et Son Eglise jusqu'à la mort.

Toutes nos félicitations aux habitants et aux jeunes gens de Petite-Synthe !

Un spectateur.

Les inventaires ont été continués à **WARNETON, PLANQUE, RAIMBEAUCOURT, MONTIGNY, LEWARDE,** sans incidents.

A **GUESNAIN**, les portes furent enfoncées; de même à **LÉCLUSE** et à **COURCHELETTES.**

ROUBAIX

POUR LES ÉGLISES PAUVRES

L'Œuvre de Sainte-Elisabeth, dont le but est de confectionner des ornements sacerdotaux et du linge d'autel pour les églises disposant de ressources insuffisantes, a fait des merveilles, cette année encore. Et nous ne savons ce qu'il faut louer le plus, du talent déployé par les dames et les jeunes filles qui ont fait toutes ces jolies choses, ou du dévouement qui les a inspirées.

L'exposition de la paroisse Saint-Martin, installée rue du Curoir, 35, est d'une incomparable richesse. De superbes chapes en drap d'or y voisinent avec de magnifiques chapes et chasubles en soie blanche et en velours rouge ; tout cela finement, artistiquement brodé. Chaque ornement est un petit chef-d'œuvre qui révèle une patience admirable et un travail opiniâtre de la part de celles qui l'ont confectionné.

Très belle aussi est l'exposition de la paroisse Notre-Dame, installée dans une dépendance de l'église, et qui, pour être un peu moins riche, contient cependant des travaux magnifiques, véritables ouvrages d'art. Les nuyres exposées sont ici particulièrement nombreuses.

On y remarque une superbe chasuble en soie blanche, des voiles de bénédiction peints à la main, avec un art et un bon goût extraordinaires, etc.

A nos lectrices qui n'auraient pas encore rendu visite à ces deux expositions, nous conseillons de s'y rendre aujourd'hui jeudi, dernier jour d'ouverture, de neuf heures à midi et de deux heures à six heures.

Si vous voulez passer en famille quelques soirées agréables et utiles, procurez-vous

l'Almanach catholique de Roubaix

Prix : **15 CENTIMES**

Dépôt principal, 84, Grande Rue.

Société de Géographie. — Le samedi 24 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, sera donnée une conférence sur *La Renaissance Celtique de l'Irlande au XXe siècle*, par M. Yann Morvran Gobiet, examinateur à l'Institut commercial de Paris, qui accompagnera son sujet de projections.

Ce n'est pas sans intérêt que le public assidu des réunions de la Société, entendra parler d'un peuple qui a avec notre pays beaucoup d'affinités et qui n'a cessé de lui inspirer une touchante sympathie.

Vaccinations et revaccinations gratuites (ancienne Ecole de Musique, place Notre-Dame et rue des Lignes, 17. — La sixième séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui 22 novembre, de 4 heures à 5 heures du soir.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

A Saint-Jacques, Roubaix. — Cadeaux utiles pour fêtes. Fourrures, Corsages, Jupons, Peignoirs.

Concerts publics. — Voici l'ordre dans lequel les concerts publics auront lieu au cours de cette saison d'hiver :

Association symphonique, 10 décembre. — Union des Travailleurs, 17 décembre. — Cœcilia roubaisienne, 24 décembre. — Mélomanes roubaisiens, 14 janvier. — Union des Travailleurs, 21 janvier. — Cœcilia roubaisienne, 28 janvier. — Association symphonique, 4 février. — Mélomanes roubaisiens, 11 février. — Union des Travailleurs, 18. — Cœcilia roubaisienne, 25 février. — Mélomanes roubaisiens, 2 mars. — Union des Travailleurs, 8 mars. — Cœcilia roubaisienne, 25 mars.

L'Association symphonique exécutera à l'Hippodrome, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir. Les autres concerts donnés par les sociétés chorales auront lieu de 8 h. à 9 h. 1/2, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de Ville.

Un accompagnateur désigné par l'Administration municipale se tiendra aux dates ci-dessus indiquées et, de 7 à 8 heures du soir, à la disposition des solistes, chanteurs et instrumentistes présentés par les sociétés chorales.

Les portes de ladite salle seront ouvertes au public à 8 heures moins cinq minutes et fermées pendant les exécutions.

Les présidents feront parvenir leur programme à la Mairie au moins trois jours avant leur tour d'exécution.

Toute société empêchée devra en informer l'Administration municipale et pourvoir à son remplacement.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Un projet d'aéro-club. — Sur la demande de plusieurs aéronautes amateurs de la région, le Comité Directeur de l'Automobile Club du Nord de la France a examiné, dans sa dernière réunion un projet de création d'une section aérostatique sous le titre d' « Aéro-Club du Nord ». Une réunion générale constitutive aura lieu prochainement pour établir les statuts du nouveau groupement régional et en désigner le Comité. Les personnes que ce projet intéresse sont priées de se faire inscrire en écrivant à l'Automobile-Club du Nord, 4, rue de la Gare à Roubaix.

Une grève de bâclages. — Lundi matin, trente bâclaurs de la filature de MM. Motte frères et Poriese, rue des Longues-Haies, se sont mis en grève.

Ils réclament la réintégration d'un de leurs camarades congédié.

Services de Table, choix considérable à la *Faïencerie du Nord*, A. VILQUIN-MARTIN, 71, rue de Tourcoing (en face l'usine à gaz, arrêt du car), Roubaix.

Frappée d'un coup de couteau par son mari. — Il y a sept mois, une jeune femme, Maria Notez, 22 ans, ménagère, qui habitait à Tourcoing, rue de la Terrasse de la Madeleine, avec son mari, Jules Brunel, tonnelier, également âgé de 22 ans, quittait le domicile conjugal et venait demeurer à Roubaix, dans la rue Courbet, chez une tante.

Elle avait pris cette résolution pour échapper aux mauvais traitements de Brunel.

Ce dernier, n'ayant pu persuader son épouse de reprendre la vie commune, vint à Roubaix mardi.

Il rencontra sa femme mercredi matin et la suivit jusqu'à son domicile. Il y pénétra derrière elle et commença une terrible scène de menaces. La jeune femme ne se laissa pas intimider et affirma sa résolution de ne pas suivre son mari.

Jules Brunel s'emparant alors d'un couteau qui se trouvait sur la table, en frappa Maria Notez.

Cette dernière para heureusement le coup et ne reçut qu'une ecchymose au bras droit.

Le forcené a été arrêté un instant après par la police et conduit au poste de la place Sainte-Elisabeth.

Deux chutes. — Un manœuvre, M. César Caby, 49 ans, demeurant rue d'Alma, cour Thomas, 11, est tombé dans la soirée, en regagnant son domicile. Il s'est fait de violentes contusions à l'épaule gauche.

— M. Benoit Vandenende, 74 ans, tisserand, rue de France, cour Chevalier, 3, a été lundi soir, vers six heures, victime d'un semblable accident. Il s'est blessé au thorax.

Les deux blessés ont été admis à l'Hôtel-Dieu.

Imprudence d'enfant. — La jeune Valentine Beauvire, 9 ans, demeurant rue Rollin prolongée, 9, s'amusait hier matin, à ramasser des morceaux de verre sur la chaussée. Elle se coupa profondément au médius droit. Elle a reçu des soins de M. le docteur Noyon, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents du travail. — Pierre Béhiels, 28 ans, magasinier chez M. Vanaverbeeq, s'est fait des contusions aux jambes en manœuvrant des tôles. Repos de 15 jours.

— M. J.-B. Danset, 18 ans 1/2, rue de la Paix, cour Lefebvre, 39, bobineur chez MM. Valentin Roussel et fils, a eu le majeur droit écrasé par un chariot. Repos de 15 jours.

TRIBUNE PUBLIQUE

Les allumettes amorphes

Monsieur le Rédacteur
de la *Croix*,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder une petite place dans vos colonnes pour signaler à qui de droit la difficulté qu'on a à se procurer, à Roubaix, des allumettes amorphes, en paquets de 500.

Depuis ce matin, j'ai envoyé un courrier dans huit débits de tabac du Centre sans pouvoir en trouver.

Un seul débit m'en a toujours fourni; mais il est à l'autre bout de la ville...

Je croyais cependant que les débitants de tabacs étaient *obligés* d'avoir à la disposition de leurs clients tous les articles monopolisés par l'Etat.

Serait-ce parce que les allumettes amorphes sont meilleures et moins dangereuses que l'on ne peut s'en procurer.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Un mécontent.

Etat-civil de Roubaix

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

Du 21 novembre

Naissances. — Lucien Descarpentries, 6, rue Pauvrée. — Elvire Maisad, rue Hoche, 45. — Lucienne Soete, rue de Soubise, 6. Watteau, 7. — Alice Vanderplancke, rue de Flandre, 3. — Raymond Pniechler, rue du Hutin, m. Delannoy, 1.

Décès. — Bénonie Vermeersch, 5 mois, rue de Wagram, 6. Marcellis, 4. — Stephanie Lecat, 50 ans, ménagère, place Philippe le Bon, 7. — Blondine Vincent, 81 ans, rentière, rue de l'Epeule, contour de l'Abreuvoir, m. Vandaele. — Hélène Merckx, 17 ans, couturière, 84, rue St Amand. — Léonie Vanierbeirgha, 15 ans, rue Voltaire, 87. — Jules Coussart, 52 ans, sellier, rue du la Paix, 75. — Lucienne De Coster, 9 m., rue Barbe d'Or, 8. — Delphine Matthys, 61 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Raymond Delporte, 2 jours, rue Blanchemaille.

Mariage. — Alphonse Parent, tisserand, rue Lafontaine, c. Dujardin, 2 et Julie Spriet, dentelleuse, rue de Lannoy, c. Borgies, 16.

WATTRELOS

Paroisse Saint-Macleu. — Vendredi 23 novembre, à 6 h., messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'église ; à 8 h. 1/2, messe solennelle pour Denis Fournier et son épouse ; à 9 h., service de 3e classe pour François Duret, carrière des Près ; à 9 h. 1/2, service de 3e cl. pour Pierre Huys, rue du Ballon.

Accident du travail. — A l'usine Leclercq-Dupire, un tisserand, Monel Alfred, 39 ans, rue de Leers, hameau du Beck, s'est fait un effort en soulevant une chaîne qu'il devait placer sur son métier. 8 jours de repos.

WATTRELOS. — Du 21 novembre. — Naissances. — René Kinds, rue de la Concorde, 116. — Albert Lagaise, rue du Sapin-Vert, 17. — Marcelle Thielemans, rue Faidherbe. — Lucien Courcelle, Sartel.

Décès. — Clémentina Leruste, 68 ans, cultivatrice, Boutillerie. — Alfred Caillier, rue de la Baillerie. — Clémentina Lefebvre, 9 jours, rue du Vieux-Bureau. — René Vanhensamine, 8 jours, place. — Pierre Huys, 22 ans, marchand de chiffons, rue des Fleurs. — François Durst, 63 ans, tisserand, carrière des Prés. — Jean-Louis Devoldre, 33 ans, domestique, au Touquet.

CROIX

UNE SÉANCE TUMULTUEUSE

au Conseil municipal

La séance de mercredi soir est ouverte à 8 heures 20.

Présents : MM. Desbarbieux, maire, Lecrinier, adjoint, Bargibant, Wittebolle, Dujardin, Dejardin, Liétard, Halluin, Debock, Basquin, Dobin, Lisnart, Colpin, Bakelandt, Duforest, Carton, Deleporte.

Absents : MM. Forter, adjoint, Debry, Dubourg, Mullier, Declerck, Devuyst, Baelde.

Le procès-verbal de la réunion du 3 août est adopté sans observation. M. Dejardin est nommé secrétaire de la session.

Budget communal de 1907. — Recettes, 190.977 fr. 17 ; dépensee, 190.977 fr. 17.

M. le Maire donne lecture du budget communal de 1907.

Au chapitre des dépenses : personnel des bureaux de la mairie, M. Lecrinier, adjoint, rappelle au maire que la commission des finances a diminué de 800 fr. ce chapitre.

VIOLENTS INCIDENTS

M. le Maire contre tout son conseil. Les loups ne mangent entre eux

M. Lecrinier. — J'ai demandé, l'année dernière, que le budget soit distribué à tous les conseillers municipaux. Ça n'a pas été fait.

M. Lecrinier fait une charge à fond de train sur le maire et son secrétaire.

Le Maire se défend, mais la majorité des conseillers socialistes soutient l'adjoint, qui fait un terrible réquisitoire contre l'administration du maire.

La discussion est très violente et très animée. Le Maire intervertit les rôles et s'en prend à son adjoint à propos de l'Hospice. Mais M. Lecrinier riposte vertement.

Il finit par dire : la Préfecture en a assez de ton administration, elle ne serait pas fâchée de te voir disparaître d'ici. — Ce à quoi son interlocuteur répond : Gu bien c'est de toi qu'elle ne veut plus.

A ce moment M. Carré, secrétaire de mairie, veut placer un mot :

M. Lecrinier. — Vous n'avez pas la parole ; je ne comprends pas d'ailleurs que l'on souffre votre présence ici. Je demande son expulsion.

M. le Maire. — Sa présence est nécessaire ici et je n'entends pas qu'il s'en aille.

M. Lecrinier. — Il partira...

M. le Maire. — Si le Conseil adopte votre avis, je me retire.

M. Lecrinier. — Eh bien ! vous partirez. (Applaudissements en sein du Conseil et du public).

M. le Maire menace de faire évacuer la salle

On reprend la discussion du budget ; M. Bargibant lit le rapport de la Commission des Finances qui accorde 1200 fr. pour le service d'inspection des viandes, et prévoit une somme de 2.400 fr. pour faire face aux dépenses nécessitées par la loi sur l'assistance aux vieillards, se basant sur un chiffre étable de 50 assistés.

M. Bargibant, au nom de la Commission, demande la réduction des traitements du personnel de la Mairie de 7.100 fr. à 6.300 fr. Cette réduction porte une diminution de 800 fr. sur le salaire du Secrétaire en chef, dont les membres de la Commission ont à se plaindre et fixe ainsi la répartition des salaires : MM. Carré, 4.000 fr. ; Berot, 2.000 ; Vienne, 1200 ; Halluin, 400 fr.

La somme de 800 fr. ainsi retranchée, sera reportée au chapitre des dépenses : assistance aux vieillards.

M. le Maire demande, au contraire, l'augmentation des traitements du personnel et déclare qu'il n'appartient pas au Conseil de changer les salaires des employés de mairie et prend, pour appuyer ses dires, le chiffre de M. Chatteleyn, adjoint au maire de Roubaix.

A ce moment Bosquin, Debock, Lecrinier, Bargibant, font chorus, avec le reste du Conseil. La scène est inénarrable !

M. Deleporte. — Je m'étonne déclare-t-il, qu'un conseiller municipal socialiste se dispute sur le salaire des ouvriers. Vous devriez tomber tous d'accord pour accorder, à celui qui travaille, le pain, vous auriez pu dire à M. Carré, de prendre des mesures pour trouver une autre situation afin de laisser libre dans autant de mois la place de secrétaire de Mairie.

Vos actes socialistes se trouvent donc en contradiction formelle avec vos paroles. Il est à supposer que vous voulez vous manger les uns les autres.

M. le Maire interrompt pour prendre le défense de son secrétaire.

Enfin, au bout d'une demi-heure de discussion violente.

— Le rapport de la Commission des finances est adopté par 11 voix contre 1, celle de M. le Maire.

La minorité s'abstient.

La Préfecture sera appelée à trancher cette question.

— Inspection des viandes de boucherie. — M. le maire propose d'attribuer 500 fr. à chacun des deux vétérinaires proposés à l'inspection de la viande de boucherie. Les bouchers opèrent une taxe au prorata de la marchandise débitée, la moyenne sera d'un demi centime au kilo. Cette taxe sera mise à l'essai pendant 8 mois.

M. Lecrinier est d'avis de passer un contrat avec la ville de Wasquehal afin de donner l'entrée franche dans cette ville aux bouchers de Croix et réciproquement pour ceux de Wasquehal.

MM. Duforest, Deleporte, Carton, Lecrinier, et Desbarbieux prennent part à la discussion. Bref, l'essai de 3 mois est adopté.

— Marchés et adjudications publiques. — Le Conseil autorise un marché de gré à gré pour 3 ans pour plusieurs entreprises de réparation.

Une indemnité de logement de 150 fr. est accordée à Mlle Plessier, institutrice.

— Mlle Lenne, directrice, demande à l'Administration municipale de supporter les frais occasionnés par la chute du plafond du salon de son habitation. Les dégâts s'élèvent à 50 fr.; elle ne sollicite que 20 francs. Renvoyé à la Commission.

— Forage. — Une nouvelle cheminée a été construite au forage. La dépense de marchés est adoptée.

— La réception définitive des vêtements aux écoliers est adoptée à l'unanimité.

— Construction d'un aqueduc à la Makellerie. — La dépense de marché est accordée. Les frais s'élèvent à 423 francs.

— Ouvertures de crédits. — Enfants assistés, 52 fr. 41 ; chemins vicinaux, 400 fr.

— Réclamation de M. Collart pour honoraires. — 210 fr. 75 sont votés.

— Répartiteurs. — Les répartiteurs de l'année dernière sont maintenus.

— Révision des listes électorales. — La commission de révision comprend les conseillers désignés en 1906, à part M. Basquin, qui est remplacé par M. Colpin.

— Repos hebdomadaire. — MM. Sturr, coiffeur, Henri Blanckaert, cordonnier, Meurisse, négociant en charbons, sollicitent l'autorisation de déroger à la loi sur le repos hebdomadaire. Avis favorable.

— Les contributions directes de la ville s'élèvent à 149 fr. 36 Cette somme est votée.

— Coupe de coupe. — La rétablissement du cours de la rue Kléber avait été demandé par M. Deleporte, conseiller municipal et une pétition de 26 élèves, 21 élèves du cours de la rue de la Gare font une demande identique. La réouverture de ces cours est votée.

— Le chalet-bain. — M. Duforest demande des nouvelles de l'établissement du Vieux-Crédet. M. Lecrinier annonce la réouverture pour le beau temps.

— Le projet de curage du canal de Croix. — Après avoir séjourné quelques mois dans les cartons poussiéreux des administrations compétentes, il sera mis en exécution dans un certain laps de temps.

— 1.600 pavés seront mis à la disposition du service municipal de voirie, par l'agent-voyer Caillard.

— Cherbon. — M. Barbieux demande le résiliation de son marché passé avec la ville pour la fourniture du charbon de chauffage, à cause de l'augmentation. Adopté à condition que l'adjudicataire continue la livraison du charbon jusqu'au moment où un autre adjudicataire sera choisi.

L'hospice de Croix et les scandales

M. Bargibant, au nom du Comité exécutif du Parti ouvrier, prend la parole pour dévoiler, dit-il, les nombreux scandales qui se sont produits à l'établissement hospitalier de la rue des Ogers.

M. le Maire demande le huis-clos, pour la lecture de ce rapport, qui contient, ajoute-t-il des infamies qui ne doivent pas être lues en public. Le Parti ouvrier n'a rien à voir à ce qui se passe à l'hospice. Il y a une Commission chargée de diriger cet établissement charitable.

M. le Maire déclare que si ce rapport est lu en séance publique, il se retirera immédiatement.

Comme M. Bargibant insiste, le maire met le huis-clos aux voix; aucune main ne se lève pour. A la contre épreuve MM. Debock et Dejardin levant la main.

Le maire se retire et cède la place à M. Lecrinier. Celui-ci déclare le huis-clos.

La séance est levée à 11 heures.

L'œuvre des Jardins Ouvriers. — La section dramatique de l'Institut Populaire de l'Epeuin viendra donner, dimanche soir, au Cercle St-Martin, une séance récréative aux familles et bienfaiteurs de l'œuvre des Jardins Ouvriers.

Œuvre des Jardins ouvriers. — Voici le programme de la fête du dimanche 25 novembre : A midi, messe à St-Martin, sermon par M. l'abbé Podvin : à 5 h., séance récréative au Cercle Catholique de la rue de la Fontaine, donnée par la section dramatique de l'I. P. de Roubaix ; à l'issue de la soirée, souper offert aux familles.

A propos d'accidents de travail. — Nous avons dit que le Parti socialiste annonçait la formation d'un bureau de renseignement pour les blessés du travail, dix ans après la fondation des secrétariats du Peuple, œuvre des catholiques.

Nous avons également fait ressortir la coïncidence qui remplaçait bureau et secrétariat.

Probablement *affectée* de cette remarque la Mairie rappelle qu'un bureau de renseignements existe à la Mairie où les intéressés peuvent s'adresser.

CROIX. — Naissance. — André Barré, rue de Belfort.

Décès. — Albert Devriendt, 17 jours, rue Faidherbe, 15.

WASQUEHAL

Blessé à la jambe. — Julien Hanison, 41 ans, domicilié rue du Nord, à Croix, et mécanicien à l'usine Eycken-Leroy, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une pièce de fer. 10 jours de repos.

La Sainte-Cécile. — Voici les morceaux qui seront exécutés par la Fanfare, dimanche prochain, à la messe de Sainte-Cécile

1. *Unter Dem Siegesbanner*, allegro militaire, F. Von Blon — 2. Marche des Incas, L. J. Baudouck, imposée aux fanfares de la division d'excellence, concours de Saint Germain-en-Laye, 1891. — 3. Chant de Printemps, Mendelssohn. — 4. Manon, sélection sur l'opéra de J. Massenet. — 5. Vivandière et Houzards, pas redoublé, A. Rose, arrangé par C. Wilteman.

A l'issue du banquet traditionnel aura lieu un concert suivi d'une comédie en un acte « A qui le tour ».

Cette soirée intime ne saurait manquer d'être intéressante.

Philharmonie de la Planche-à-Riez. — La Commission a, dans sa réunion d'hier, décidé de fêter Sainte Cécile, le dimanche 9 décembre. A cette occasion, elle se fera entendre à l'église du Capron pendant la messe de dix heures et exécutera les morceaux suivants :

1. Salut Cordial, pas redoublé, A. Carteron. — 2. Manon et Gilmène, Meister. — 3. Chanson de Printemps, Mendelssohn. — 4. Le Fiston, pas redoublé, XXX.

Elle profitera de cette circonstance pour la bénédiction de sa nouvelle tenue.

Le même jour à 3 heures, aura lieu le banquet dans la salle des fêtes de M. Vanhoute, siège de la société, sous la présidence de M. G. Lemaire.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — A la gare, sur le quai des voyageurs, A. Langlin, conducteur de train à Lille, a heurté une brouette au fer ; contusion avec éraflure des deux régions prétibrales. Quatre jours de repos.

LYS-LEZ-LANNOY. — Naissances. — Lévy Juliette, rue de Leers. — Vanbesien Estelle, rue du Vert-Pré.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Chateau, 5

Séances des 17 et 18 novembre

CAISSE CENTRALE ET SUCCURSALES	VERSEMENTS Nombre	Nouveaux Livrets	Sommes	REMBOURSEMENTS Nombre	Sommes
Roubaix (Samedi	101	7	14.190	41	24.741 60
Roubaix (Dimanche	240	36	31.107	71	22.735 31
Lannoy	19	3	3.043	6	1.813 63
Croix	12	»	1.250	4	996 43
Wattrelos	11	3	1.213	4	1.371 16
Ascq	5	»	777	»	» »
Totaux	400	47	52.580	126	50.961 22

Administrateurs de service :

A Roubaix, MM. Achille Delattre, Ernest Catteau, E. Tetteiin et G. Masure, directeurs. — A Lannoy, M. Victor Verdier. — A Croix, MM. Alcide Couturier et Et. Lepers. — A Wattrelos, MM. L. Benscart et L. Leuridan. — A Ascq, MM. Oscar et Clotaire Desquiens.

Omnes pro Suavice. — La caisse est ouverte pour les versements, les **samedis**, de 9 h. à 10 h. 1/4, les **dimanches**, de 9 h. à 11 h. — Les remboursements ont lieu les **samedis**, à 10 h. 1/2, les **dimanches**, à 11 h. 1/2, 8 jours après la demande. Les bureaux sont ouverts *tous les jours de 9 h. à midi et 2 à 5 h.*, pour les demandes de remboursements.

Le Caissier, SCHRAPPERL.

NOUS RAPPELONS

que le BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord* paraît les mercredis et samedis en dernière page du journal.

L'insertion ne coûte qu'un franc, et à forfait pour un mois, cinq francs.

Nos lecteurs ont l'avantage tout en payant un prix très modique, de profiter de la publicité d'un organe des plus répandus, et ont, par le fait même, la certitude de trouver ce qu'ils demandent.

TOURCOING

La Société chorale l'« Echo de la Frontière » de notre ville, fêtera sa patronne Sainte-Cécile, dimanche prochain.

A cette occasion, elle exécutera, en la chapelle de la Marlière, à 8 h. 1/2, la messe n° 5 de St-Paul de P. Honsseau.

Après la messe, exécution de l'Hymne à l'Eucharistie de J. Poupin.

A 3 h., banquet au local de la société.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole industrielle. — Dimanche prochain, 25 courant, à l'issue de l'obit annuel, une délégation du Comité d'Administration de la Société se rendra au cimetière du Centre, afin de déposer une couronne sur la tombe de notre co-sociétaire Edouard Duvillier, mort récemment (la couronne n'ayant pu être offerte le jour des funérailles).

Les anciens Elèves de la promotion du défunt (1900-1901) sont invités à se joindre à la délégation.

Société Chorale N.-D. de Lourdes. — La commission prie les sociétaires d'assister aux répétitions générales qui auront lieu les vendredi 23 et 30 Novembre 1906 à 8 heures très précises du soir pour la messe Ste-Cécile.

Elle compte sur leur présence tout à fait indispensable.

Pour vos cadeaux de fêtes, adressez-vous chez **Albert OGER**, 10, rue St-Jacques, Tourcoing. Grand choix de Fantaisies, Coutellerie, Orfèvrerie.

Coups de revolver. — On se souvient que le nommé Vanpuyenbroeck, à la suite d'une discussion avec sa femme, dont il était séparé, tira sur elle plusieurs coups de revolver, rue Watt.

La victime, à peu près rétablie, a été confrontée avec le coupable dans le bureau de M. Vérin.

Contrairement aux espérances de l'irascible époux, sa femme a maintenu sa plainte.

Vol de laine. — Un troisième individu, nommé Mondé, ayant participé au vol de laine commis à Mont-à-Leux sur une voiture de MM. Six, a été arrêté. Il nie les faits qui lui sont reprochés, mais M. Vérin l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Accidents du travail. — Albert Titéka, 20 ans, menuisier, rue des Phalempins, plaies contuses au nez et contusions au bras gauche par la chute d'une pièce de fer. Docteur Delegrange ; repos de 10 jours.

— Clémence Vanmullen, 20 ans, soigneuse de préparations, a un le coude gauche pincé entre deux rouleaux d'étirage. Docteur Delahousse ; repos de 10 jours.

— Henri Vandeorme, 28 ans, homme de batteur, rue des Pyramides, 3, contusion du gros orteil droit par la chute d'un mandrin, Docteur Debachy ; repos de 10 jours.

Jeune voleur de laine. — Sur mandat d'amener de M. Vérin, juge d'instruction, l'agent de sûreté Schittecatte a arrêté mercredi, Lucien Moudet, 19 ans, rue de l'Epine, cour Vandamme, 1.

Moudet est accusé de complicité dans la tentative de vol de laine commise à Mouscron sur un camion de M. Charles Six, industriel, rue du Château.

La fraude. — Les douaniers Piège et Danhresse, de la brigade ambulante du Sapin Vert, ont arrêté, mercredi matin, Lonia Frauseaux, 16 ans, sans domicile fixe. Ce jeune homme était nanti de 11 kilos de café vert, valeur 33 francs.

Etat-civil de Tourcoing

du 21 novembre

Naissances. — Delplanque Raymond, rue du Brun-Pain, 157. — Vangansen Lucie et Catteau Emile, rue Nationale, 122. — Leveugle Marie, rue des Orions, 285 — Delberghe Louis, rue du Général Laharpe, 27.

Mariages. — Sambaert Henri, magasinier et Rosting Anaïse, ménagère. — Pollet Henri, charcutier et Doutériulugue Marie, sans profession.

Décès. — Deavenain Maria, 63 ans, rue Nationale, 122. — Scherpereel Gérard, rue du Pontraine, 109. — Croës Julee, 5 ans, rue Fin de la Guerre. — Desbonnet Jean Baptiste, 16 j